

royale et non de la Marine royale du Canada. C'est dire que je ne puis savoir quelles directives ou quels renseignements lui ont été donnés. Toutefois, je puis assurer à l'honorable député que nos propres amiraux seront toujours parfaitement renseignés à l'égard de toute question afférente à l'exercice de leurs fonctions.

LES ÉDIFICES PUBLICS

DÉCLARATION INTÉRESSANT LA DEMANDE DE PLAQUES FRANÇAISES ET ANGLAISES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. D. S. Harkness (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, hier l'honorable député de Russell a posé la question suivante:

L'honorable ministre fera-t-il apposer des plaques bilingues au présent édifice du service des sciences, rue Carling, lorsque l'on procédera au regroupement des divisions de son ministère à la fin de mars?

Je constate également que le 20 février, alors que la maladie m'a empêché de me rendre à la Chambre, l'honorable député de Hull et l'honorable député de Russell ont posé des questions à peu près analogues. Ma réponse s'adresse donc à chacun d'eux. Les plaques principales apposées aux édifices ou installées ici et là à la ferme expérimentale centrale sont rédigées en anglais seulement. On me dit que cela se fait depuis toujours. Mais sur les tableaux d'affichage, où les visiteurs peuvent voir des renseignements au sujet des règlements, des heures de visites et autres questions, les avis sont rédigés en anglais et en français.

Par suite de la réorganisation qui se fera au sein du ministère le 1^{er} avril prochain, un certain nombre de plaques et d'affiches devront être changées. Le ministère aura alors l'occasion de décider à quels endroits il serait opportun de donner des renseignements supplémentaires dans les deux langues.

M. Alexis Caron (Hull): Une autre question, monsieur l'Orateur. Le ministre n'a-t-il pas l'intention d'attacher une importance égale au français et à l'anglais pour ce qui est de la désignation de ces immeubles?

L'hon. M. Harkness: Monsieur l'Orateur, j'accorde toujours une importance égale aux deux langues chaque fois que cela semble nécessaire.

L'INDUSTRIE

AUTOMOBILES—PRÉDUCTION DE PETITES VOITURES POUR PRÉVENIR LE CHÔMAGE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Hazen Argue (Assiniboia): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre suppléant ou au ministre

du Travail. Le gouvernement a-t-il reçu une demande de M. George Burt, directeur pour le Canada de l'*United Auto Workers Union*, priant le gouvernement d'intervenir auprès des usines canadiennes d'automobiles pour s'assurer, si possible, que ces usines fabriqueront de petites autos afin que le marché canadien des automobiles ne soit pas absorbé dans une grande mesure par les petites automobiles de fabrication américaine? S'il a reçu cette demande, qu'a-t-il répondu? Par ailleurs, quelle réponse donne le gouvernement à M. Burt qui a déclaré qu'à moins que des mesures ne soient prises, le chômage dans l'industrie automobile canadienne dépassera celui qui a été occasionné dans l'industrie de l'aéronautique?

L'hon. Michael Starr (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, personnellement je n'ai pas reçu ce télégramme mais j'ai lu dans le journal du matin qu'un télégramme semblable a été envoyé au premier ministre. La question lui sera donc soumise.

M. Argue: Autre question, monsieur l'Orateur. Je me demande si le ministre du Travail ou un autre porte-parole du gouvernement peut dire si le gouvernement du Canada a étudié ce très important problème, soit à la demande de quelqu'un, soit de sa propre initiative.

M. l'Orateur: Sans vouloir rendre de décision à cet égard, il me semble que les dimensions des automobiles ne sont pas du ressort du gouvernement. Il se peut qu'un jour sa compétence s'étende à ce domaine et alors cette question pourra être posée; mais, pour l'instant, je ne la crois pas pertinente.

M. Argue: Au sujet de la question de Règlement que vous avez soulevée, monsieur l'Orateur, il ne s'agit pas des dimensions mêmes des automobiles, mais de l'emploi dans une très importante industrie du Canada. Si l'emploi dans cette industrie est menacé, comme le prétend ce dirigeant syndical autorisé, je crois qu'il est permis de poser une telle question au gouvernement. Cependant, je me contente de ce qu'on ait répondu que l'affaire est à l'étude.

LES AFFAIRES INDIENNES

INTERPELLATION RELATIVE À UNE MODIFICATION DES DISPOSITIONS CONCERNANT LES MARIAGES MIXTES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. E. A. Winkler (Grey-Bruce): Monsieur l'Orateur, je veux poser une question au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Étant donné les dispositions de la loi canadienne visant les affaires des Indiens, il y a une nette distinction injuste contre les blancs de